

tention sont la preuve du contraire; c'est la remarque que fait l'ingénieux et érudit champenois Grosley. En effet, dans une élégie que Tibulle adresse à Zélie, le poète s'exprime ainsi (1): « Je ne veux point te frapper, mais si « cette fantaisie me venait, je désirerais que les dieux me « privassent de mes mains. »

Et plus loin, comme s'il se reprochait ce qu'il vient de dire, Tibulle le plus poète des amoureux et le plus amoureux des poètes, s'écrie : « Contentons-nous de déchirer la robe de notre maîtresse, de lui arracher sa coiffure et de faire couler ses larmes. O quatre fois heureux, celui qui dans sa colère a fait verser des pleurs à celle qu'il aime! »

Et puis viennent tout aussitôt dans la même élégie (2) de très jolis vers sur le plaisir de battre la femme qu'on aime et les *avantages* qu'on en retire « on arrache les « cheveux à ce qu'on aime, dit le charmant poète, on en- « fonce sa porte, on meurtrit ses joues, on fait couler « ses pleurs. Il est vrai que le vainqueur gémit bientôt « de sa victoire, mais l'amour s'en applaudit.... »

Propercé avait à cet égard des idées assez singulières : il s'imaginait qu'il ne convenait point à un poète de battre sa maîtresse (3). Avec ces beaux sentiments, cette délicatesse de procédés, il n'en est pas moins vrai que sa belle Cynthie ayant voulu éteindre sa petite lampe cubiculaire qui brûlait auprès de son lit, Properce, qui aimait à voir clair dans ses plaisirs, se fâcha très fort et il s'en fallut de bien peu que le poète n'oublât ses préceptes :

(1) *Tibulle*, lib. 1, eleg. 11.

(2) *Ibid.*, lib. 2, eleg. 12.

(3) *Properc.*, lib. 2, eleg. 4.